

■ En 1876, le Préfet refuse d'ériger Fures en commune

Réconciliation entre Tullins et Fures ?

Les habitants de Fures, après le refus en 1876 par la préfecture d'ériger leur section en commune indépendante de Tullins, prennent régulièrement à partie les élus tullinois qui ne se montrent pas toujours très coopératifs à leur égard, il faut bien le dire.

Le fabricant de papiers Joseph Guély (qui est parmi ceux qui ont le plus œuvré pour l'érection de Fures en commune) est leur principal porte-parole auprès du conseil municipal. Le 3 mars 1895, Joseph Guély écrit au maire, M. Gardon.

«J'ai été péniblement surpris quand, à la réunion de vendredi du conseil municipal, vous avez demandé l'ajournement du crédit de 1000 à 1200F environ, que je proposais pour l'établissement d'une pompe à Fures ; je sais bien que cet ajournement n'est fait que pour obtenir une subvention de la Préfecture, mais n'aurait-il pas été plus logique de voter immédiatement le crédit, sauf à encaisser ensuite la somme votée par la Préfecture.

Une pompe à Fures

Car enfin, Monsieur le Maire, l'installation de la pompe de Fures s'impose, il n'y a qu'à regarder pour cela la souscription qui a été faite parmi nous, on n'arrive pas à récolter une somme de plus de mille francs sans un besoin urgent.

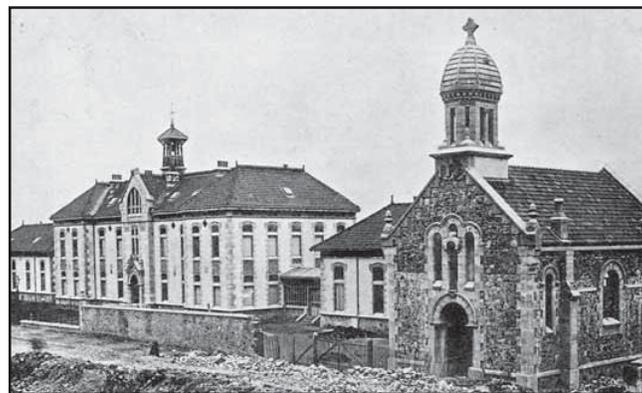
Il me semble qu'il faudrait donc ouvrir ce crédit à la prochaine réunion, lors même qu'on n'aurait pas encore reçu de réponse de la préfecture, charger deux ou trois membres du conseil de faire l'acquisition de la pompe et de ses accessoires et enfin commander le petit bâtiment pour la loger, cela donnera satisfac-



Pompiers de Fures venant de l'exercice.



Ci-contre, à gauche : Joseph Guély, Monsieur Gardon, maire de Tullins.



L'hospice doit resserrer les liens entre Tullins et Fures.

tion aux propriétaires de Fures ainsi qu'aux nombreux employés et ouvriers de Tullins et de Fures, qui travaillent dans les usines et qui pourraient être privés de travail si un incendie important se déclarait. Vous savez que ce sont les premiers secours qui sont les plus efficaces, c'est pour cela qu'il faut une pompe à proximité et à la disposition des personnes les premières arrivées sur le lieu du sinistre.

D'un autre côté, vous savez M. le Maire, qu'il avait été

convenu lors de l'aménagement des eaux de Tullins à Fures que la commune achèterait pour Fures une cinquantaine de mètres de tuyaux en cuir qui s'adapteraient aux prises d'eau, on a même demandé les prix à M. Ricard, sa réponse doit être au secrétaire de la mairie, et bon! rien n'a été fait, cependant était-ce juste, je vous demande ? Aujourd'hui les tuyaux qu'on achètera serviront pour la pompe et aussi pour les prises d'eau, ce ne sera donc pas une double dépense. Quant à

l'installation du local pour loger la pompe et ses accessoires, on a parlé du lavoir parce que c'est un endroit central et qui appartient à la commune, je crois qu'on ne peut guère dépenser moins de 600 à 650 francs.

Resserrer les liens

Je termine, M. le Maire, en vous assurant de ceci c'est que l'hospice que la générosité de M. Perret va créer, doit encore resserrer les liens entre Tullins et Fures, et bien qu'il faut absolument que nous en fassions plus qu'une seule et même localité, pour cela évitons les sous entendus, les mesquineries de toutes sortes, marchons loyalement et franchement la main dans la main et je crois de mon devoir de vous dire ici en mon nom, personne ne peut douter de la sincérité de ma parole, et au nom de la plus grande majorité des habitants de Fures, que jamais il n'y aura d'esprit de division lorsque la commune nous aura donné ce qui est dû à une agglomération de 1500 à 1600 habitants. Le progrès s'impose, lorsque nous aurons bureau de poste, télégraphe et téléphone et qu'enfin nous pourrions lutter à armes égales avec nos concurrents qui peuvent traiter des marchés de leur bureau avec Paris ou Marseille par exemple, et bien M. le Maire, les industriels et négociants de Tullins-Fures auront atteint l'objet de leur rêve, vous verrez que le commerce et l'industrie ne feront que se développer et, par conséquent, le bien-être et les recettes municipales augmenteront.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleurs sentiments.»